

MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

SCIC SA à capital variable

**Siège social : 12 rue Marcelin Viguié
82800 NEGREPELISSE**

835 040 940 RCS MONTAUBAN



E.A.P. AUDIT

Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/06/2023

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES** relatifs à l'exercice clos le **30/06/2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

EN

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SCIC, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.
- Plus spécifiquement, nous avons analysé chaque projet et validé le montant de la production immobilisée inscrite au bilan de cette année.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

E U

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à MONTAUBAN, le 27 octobre 2023

Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par

Eric MARENCO



ANNEXE 1

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

eh

Midi Quercy Energies Citoyennes

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret 835 040 940

Bilan Actif au 30 juin 2023				
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net N-1
Durée			12 mois	12 mois
Immobilisations incorporelles	3 035	1 520	1 515	3 035
Immobilisations corporelles	603 394	52 238	551 156	340 813
Immobilisations financières	740		740	500
Total immobilisations	607 169	53 758	553 411	344 348
Fournisseurs	840		840	
Clients	24 259		24 259	21 570
Membres			0	100
Autres créances	50 340		50 340	23 818
Valeurs mobilières de placement			0	
Disponibilités	73 350		73 350	43 818
Total actif circulant	148 789	0	148 789	89 306
Charges constatées d'avance	1 899		1 899	819
Total général	757 857	53 758	704 099	434 473

Bilan Passif au 30 juin 2023				
	Brut	Reprise	Net	Net-1
Capitaux propres				
- Capital			83 550	73 450
- Réserve légale			157	157
- Réserves réglementées				
- Autres réserves				
- Report à nouveau			-5 447	
- Résultat de l'exercice			10 442	-5 447
- Subventions d'investissement				
Total capitaux propres			88 702	68 160
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées			446 634	178 914
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés			15 883	23 385
Membres - Comptes courants			128 292	126 823
Autres dettes			24 588	37 191
Total dettes			615 397	366 313
Produits constatés d'avance				
Total général			704 099	434 473

Midi Quercy Energies Citoyennes

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse
Siret 835 040 940

Compte de résultat 2022/2023		
	N	N-1
Durée	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Biens		
Services	47 036	34 446
Production immobilisée	690	3 465
Subvention d'exploitation reçue	20 000	2 816
Autres produits		
Total des produits d'exploitation	67 726	40 727
Achats - Marchandises et matières		
Variation des stocks		
Charges externes	23 037	21 584
Impôts et taxes	510	372
Rémunération du personnel et charges sociales		
Dotations aux comptes d'amortissements	21 227	15 731
Dotations aux comptes de provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	44 774	37 687
Résultat d'exploitation	22 952	3 040
Produits financiers	14	11
Charges financières	10 161	6 698
Résultat financier	-10 147	-6 687
Produits exceptionnels divers		
Reprise de subvention d'investissement		
Charges exceptionnelles		1 800
Résultat exceptionnel	0	-1 800
Impôt sur les sociétés	2 363	
Résultat	10 442	-5 447

Midi Quercy Energies Citoyennes

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse
Siret 835 040 940

Annexe aux comptes arrêtés au 30 juin 2023

La société Midi Quercy Energies Citoyennes est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) constituée sous forme de société anonyme à capital variable

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023 qui présentent un résultat bénéficiaire de 10 442 € et un total de bilan de 704 099€

Les comptes sont établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général

Les méthodes d'évaluation sont:

Immobilisations

Le coût immobilisé des installations est constitué par le coût d'achat des panneaux, des travaux de mise en état du site (raccordement, terrassement, étude de charge....) et par les honoraires d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Les amortissements sont calculés à partir de la date de mise en service; ils sont pratiqués sur le mode linéaire. La durée d'amortissement est de 20 ans ou 30 ans durée du contrat d'achat de la production, sauf pour les onduleurs dont la durée de vie est estimée à 12 ans

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées lors de leur encaissement. Elles sont constatées en résultat lors de leur comptabilisation.

Analyse des capitaux propres

	Début d'exercice	Augmentat.	Diminution	Fin d'exercice
<i>Nombre de parts de 50€ nominal</i>	1469	202		1671
- Capital	73450	10100		83550
- Réserve légale	157			157
- Réserves réglementées				0
- Autres réserves				0
- Report à nouveau		-5447		-5447
- Résultat de l'exercice	-5447	10442	-5447	10442
- Subventions d'investissement				
Montant reçu				0
Montant repris en résultat				0
<i>Total des capitaux propres</i>	68160	15095	-5447	88702

Midi Quercy Energies Citoyennes

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret

835 040 940

Etat des immobilisations au 30 juin 2023

	Début	Augment.	Diminution	Fin
	d'exercice			d'exercice
Immobilisation incorporelles	3 035			3 035
Immobilisation corporelles				
Installations	364 006	234 361		598 367
Autres immobilisations				0
Immobilisations en cours	9 338		4 311	5 027
Immobilisations financières	500	240		740
Total	376 879	234 601	4 311	607 169

Etat des amortissements au 30 juin 2023

	Début	Augment.	Diminution	Fin
	d'exercice			d'exercice
Immobilisation incorporelles		1 520		1 520
Immobilisation corporelles				
Installations	32 531	19 707		52 238
Autres immobilisations				0
Immobilisations en cours				0
Immobilisations financières				0
Total	32 531	21 227	0	53 758

Etat des provisions au 30 juin 2023

	Début	Dotations	Reprises	Fin
	d'exercice			d'exercice
Prov. pour risques et charges				0
Prov. dépréciat. clients				0
Prov. dépréciat. autres créances				0
Total prov. dépréciation	0	0	0	0

Midi Quercy Energies Citoyennes

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret 835 040 940

Etat des créances au 30 juin 2023

	Total	A 1 an au +	A + 1 an
Créances financières			
Créances clients	24 259	24 259	
Etat- Taxes à récupérer	49 340	49 340	
Etat- Divers			
Autres organismes publics			
Membres			
Autres créances	1 840	1 840	
Total de l'actif circulant	75 439	75 439	0
Charges constatées d'avance	1 899	1 899	
Total des créances	77 338	77 338	0

Etat des dettes au 30 juin 2023

	Total	A 1 an au +	Entre 1 an et 5 ans	A + 5 ans
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit				
à 1 an maxi à l'origine				
à + 1 an à l'origine	446 634	27 510	130 913	288 211
Dettes financières	446 634	27 510	130 913	288 211
Fournisseurs	15 883	15 883		
Etat	2 363	2 363		
Membres -Comptes d'associés	128 292	6 459	78 708	43 125
Partenaires financiers				
Autres dettes	22 225	14 817	7 408	
Dettes d'exploitation	168 763	39 522	86 116	43 125
Produits constatés d'avance				
Total dettes	615 397	67 032	217 029	331 336